



Ville de
La Verpillière

CAPI

> Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Mieux connaître les risques pour mieux se protéger !

Edition 2024



SOMMAIRE

Édito du Maire	P 3
Qu'est-ce qu'un risque majeur, qu'est-ce qu'une crise ?	P 4
Quels risques sur ma commune ?	
 Mouvements de terrain	P 5
 Inondation	P 6
 Séisme	P 8
 Retrait gonflement des argiles	P 10
 Evénements climatiques extrêmes	P 12
 Radon	P 13
 Installations industrielles classées	P 14
 Nucléaire	P 15
 Pollution du sol	P 16
 Canalisations de transport de matières dangereuses	P 18
 Transport de matières dangereuses	P 19
En cas d'alerte, que dois-je faire et ne pas faire ?	P 20
L'alerte, un événement déterminant !	P 21
En cas d'incident, qui fait quoi?	P 22

ÉDITO DU MAIRE

L'équipe Municipale est fière de vous présenter le nouveau Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le DICRIM est bien plus qu'un simple document administratif ; il est le fruit d'un engagement communautaire visant à garantir la sécurité et le bien-être de chacun d'entre nous. À travers ce document, nous vous offrons une vue d'ensemble détaillée des risques majeurs auxquels notre ville pourrait être confrontée, ainsi que des mesures préventives et des actions à entreprendre en cas d'urgence.

Le DICRIM est un outil essentiel pour comprendre les dangers potentiels, mais surtout pour se préparer et réagir de manière efficace en cas de crise. De la prévention des incendies à la gestion des inondations, en passant par les mesures de sécurité en cas de catastrophe naturelle ou technologique, le DICRIM couvre une gamme complète de scénarios possibles.

Mais le DICRIM ne se limite pas à vous informer sur les risques ; il s'agit également d'un appel à l'action. Nous encourageons chaque individu, chaque famille et chaque entreprise à prendre conscience de sa responsabilité dans la prévention et la gestion des risques. En nous unissant en tant que communauté vigilante et préparée, nous renforçons la résilience de notre ville face à l'adversité.

Ensemble, nous sommes plus forts. Ensemble, nous pouvons construire un avenir plus sûr. Le DICRIM est notre guide dans cette entreprise collective. Consultez-le, apprenez-en davantage et préparez-vous à faire face aux défis avec confiance et détermination.

Merci pour votre engagement envers la sécurité de notre ville.

Le Maire,
Patrick MARGIER



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs [DICRIM]

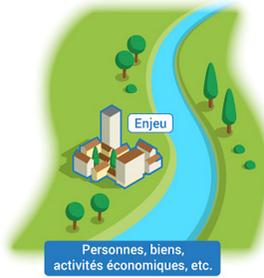
Directeur de la publication et de la rédaction : Patrick MARGIER

Conception et mise en page : Olivier KLEIN, Conseiller Municipal délégué aux Affaires Sociales et à la Gestion des Risques, Salim BÉJAOUÏ, Directeur Général des Services, Patrice CAILLARD, Chargé de Communication, Cécile BRUSTEL, Assistante du Maire et Chargée de Communication.

© Ville de La Verpillière 2024

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur se définit comme l'apparition, parfois soudaine et imprévisible, d'un événement (ou Aléa) d'une gravité très élevée mais d'une probabilité d'occurrence très faible dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur les personnes, les biens et l'environnement (ou enjeux) et dépasser les capacités de réaction de la société. Ses conséquences se mesurent en matière de vulnérabilité.



QU'EST-CE QU'UNE CRISE ?

Une crise est une rupture dans le fonctionnement « normal » de la société, résultant d'un événement brutal et soudain qui peut être lié à des risques de type naturel, sanitaire, technologique, mettant en péril la sécurité des citoyens et de leur environnement. Cette rupture est marquée par un trouble profond qui menace la stabilité de la société et qui nécessite l'intervention des pouvoirs publics dans la gestion de crise (Commune, Préfecture de département, État).

QUELS RISQUES SUR MA COMMUNE ?

Les risques naturels



Inondation



Séisme



Mouvement de terrain



Evènements climatiques extrêmes

Les risques technologiques



Radon



Installations industrielles classées



Nucléaire



Pollution du sol



Canalisations de transport de matières dangereuses



Transport de matières dangereuses



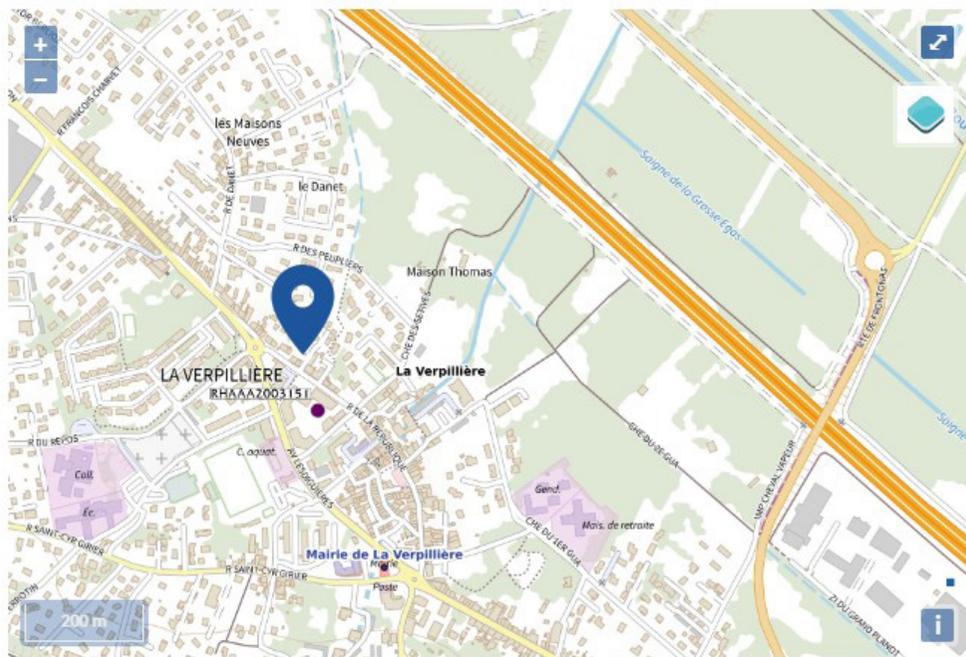
RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN SUR LA COMMUNE

RISQUE EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles. En apprendre plus sur le risque mouvements de terrain.



Légende :



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique



INONDATION

RISQUE
EXISTANT

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. Vous trouverez plus d'informations, sur le site vigicrues.gouv.fr.

Avant une inondation

RENSEIGNEZ VOUS auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)

- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels

• **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles

• **AMÉNAGEZ une zone refuge**, à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Avant une inondation

• **ELOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts.

• **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture.

• **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité.

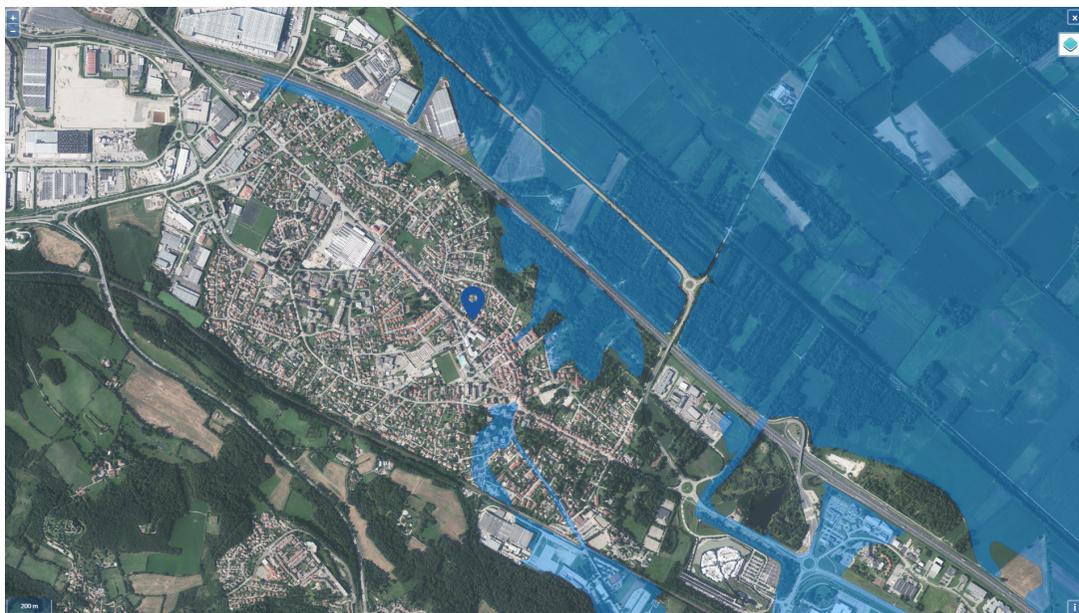
• **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues.

• **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants.

• **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage.

• **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 h.

• **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains.



Légende :



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

SAVOIR AGIR



Coupez le gaz et l'électricité.



Gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage.
N'oubliez pas vos affaires importantes (médicaments, eau, nourriture, papiers...).



Écoutez France Bleu Isère sur 98.2 ou 102.8 MHz.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Un plan de secours est prévu.



Ne téléphonez pas.



Évitez les déplacements en voiture.



SEISME

**RISQUE
EXISTANT
MODÉRÉ**

Un séisme correspond à une fracturation le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Le territoire de l'Isère est concerné par ce risque sismique, qui est d'au moins niveau 3 ou 4, sur une échelle de 5. Comme toutes les communes de la CAPI, la commune est touchée par un risque 3.

Avant les secousses, préparez-vous

REPÉREZ les endroits où vous protéger :
loin des fenêtres, sous un meuble solide.

FIXEZ les appareils et meubles lourds
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés.

PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h
avec les objets et articles essentiels.

**FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC
de vulnérabilité** de votre bâtiment.

Pendant les secousses

ABRITEZ-VOUS PRIS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides.

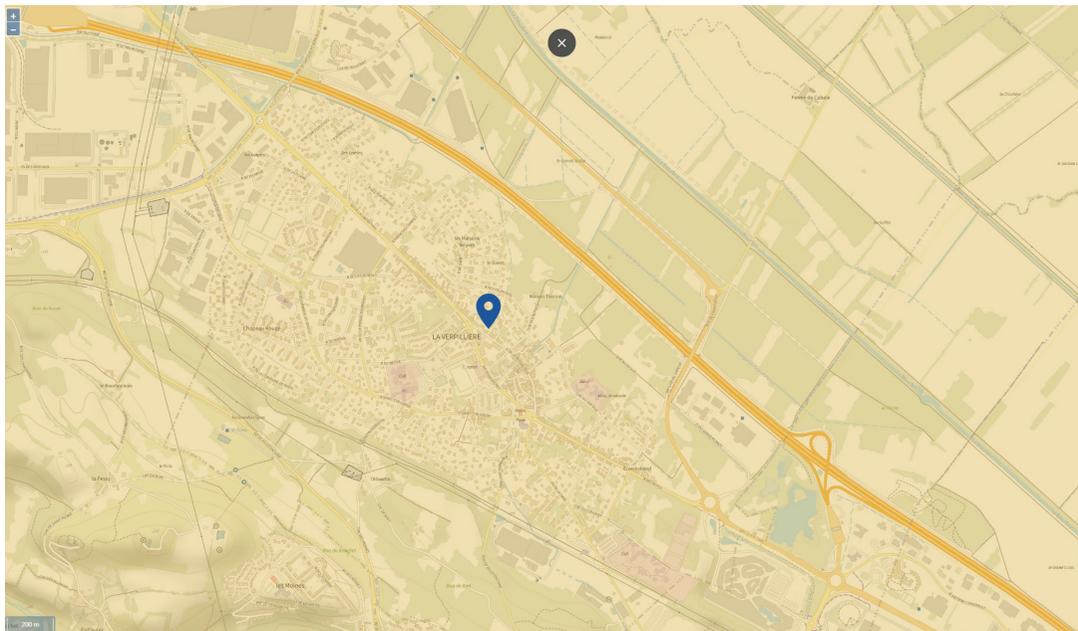
ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES
pour éviter les bris de verre.

Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT.**

NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)

EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments.

RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques.



Légende :

-  Faible
-  Modéré
-  Important

SAVOIR AGIR



Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui pourrait s'effondrer.



Se mettre à l'abri, se protéger.



Coupez l'eau, le gaz et l'électricité : en cas de fuite ouvrez les fenêtres et les portes.



Écoutez France Bleu Isère sur 98.2 ou 102.8 MHz.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



Ne pas rester sous des fils électriques, ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, cheminées...)



Évitez les déplacements en voiture.



Ne téléphonez pas.



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

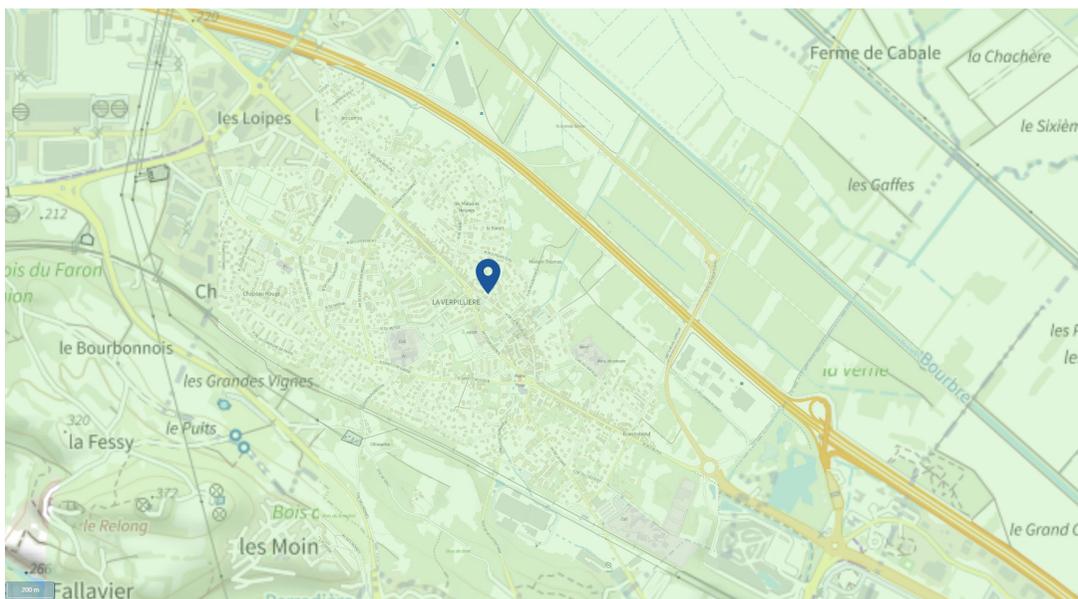
RISQUE
EXISTANT
FAIBLE

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration).

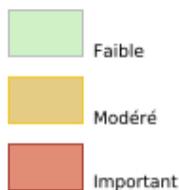
Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées.

C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel.

Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente de risque.

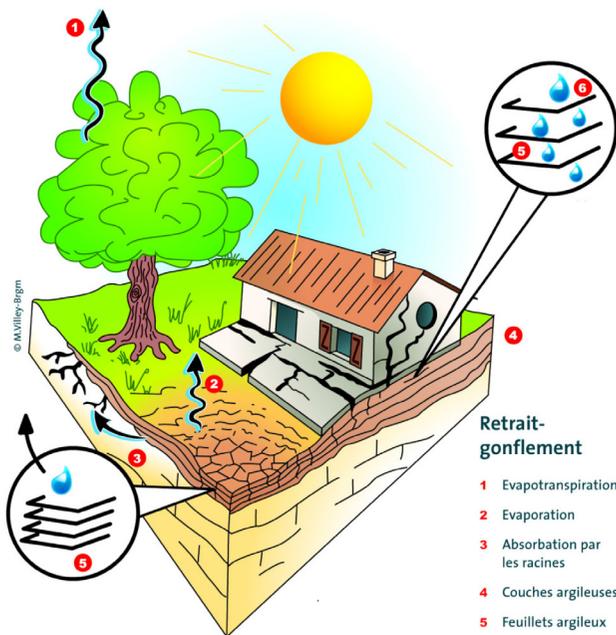


Légende :



Conditions d'apparition

Phénomènes climatiques exceptionnels



Les phénomènes climatiques exceptionnels sont le principal facteur de déclenchement du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

En effet, l'amplitude des variations de volume d'un sol argileux « gonflant » augmente avec l'importance de la variation de la teneur en eau du sol. Ainsi, la succession d'une période fortement arrosée et d'une période de déficit pluviométrique constitue un facteur de déclenchement majeur.

En climat tempéré, les épisodes de sécheresse, caractérisés par des températures élevées, un déficit pluviométrique et une très forte évapotranspiration, ont pour répercussion immédiate d'assécher les sols argileux et donc de provoquer un phénomène de retrait provoquant des dégâts plus ou moins sérieux sur les bâtiments.



Écoutez France Bleu Isère sur 98.2 ou 102,8 MHz.

Soyez vigilants : suivez les conseils donnés par Météo-France et les pouvoirs publics.



Rentrez dans un abri en dur.

Il existe plusieurs risques d'évènements climatiques extrêmes : chute de neige, canicule, orage, vent violent... Du fait du réchauffement climatique, ces évènements vont devenir plus fréquents et plus intenses.

Si besoin, la commune sera amenée à contacter les personnes vulnérables et à mettre en place des tournées.

Il existe 4 niveaux de vigilance : vert, jaune, orange, rouge. Dès le niveau orange, respectez les consignes indiquées.

Les cartes de vigilance sont diffusées sur www.vigilance.meteofrance.fr.

Représentation du niveau de risque météo

- Niveau 1 : Pas de vigilance particulière
- Niveau 2 : Soyez attentif, des phénomènes habituels mais qui peuvent être dangereux sont prévus
- Niveau 3 : Vigilance renforcée, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé et suivre les conseils émis.
- Niveau 4 : Vigilance absolue. Phénomène dangereux et exceptionnel. Se tenir informé et suivre les conseils émis.

Consultez la carte de vigilance sur www.meteo.fr ou par téléphone au **0 892 68 02 38**.

SAVOIR AGIR



Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui pourrait s'effondrer.



Fermez les portes, les fenêtres et les volets.



Écoutez France Bleu Isère sur 98.2 ou 102.8 MHz.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



Évitez les déplacements en voiture.



Ne téléphonez pas.



Rn

RADON

**RISQUE
EXISTANT
MODÉRÉ**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'Homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

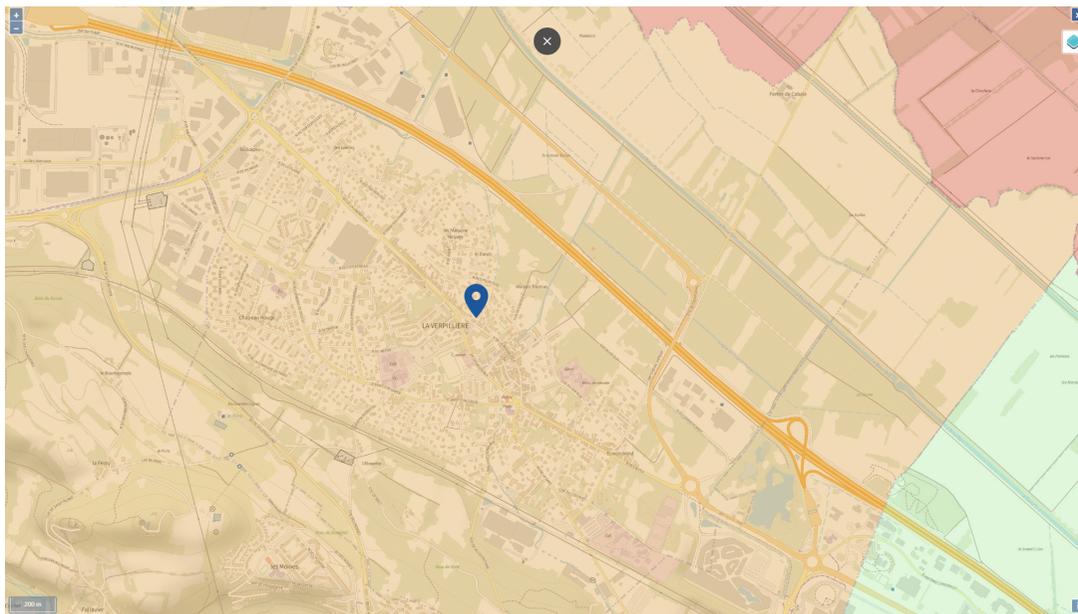
Les recommandations générales des bonnes pratiques sont :

- Vérifier et entretenir les systèmes de ventilation installés et ne pas obturer les entrées et sorties d'air ;
- Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, veiller au maintien d'une bonne qualité de l'air intérieur ;

Deux types d'actions préventives, simples et peu coûteuses, permettent de réduire la

concentration de radon dans une maison :

- L'aération et la ventilation quotidiennes de son logement, vérifier et entretenir les systèmes de ventilation installés et ne pas obturer les entrées et sorties d'air ;
- Le colmatage de toutes les voies de pénétration du radon : passages des canalisations, fissures dans les dalles et les murs, notamment du sous-sol.



Légende :

-  Faible
-  Modéré
-  Important

SAVOIR AGIR



Ouvrir les fenêtres.

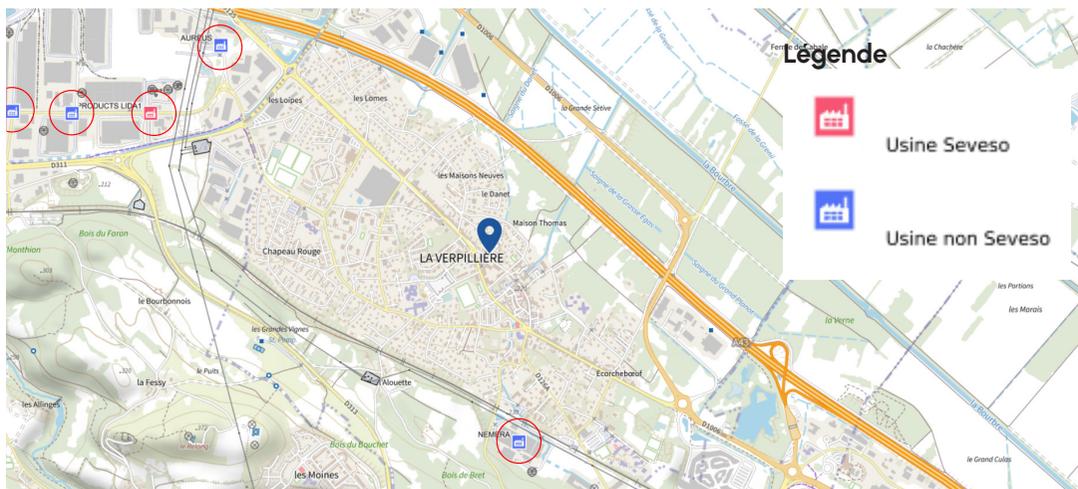


(ICPE) INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES

RISQUE EXISTANT

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les types de risques Installations industrielles classées (ICPE) sur ma commune :
1 installation(s) classée(s) manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune.



SAVOIR AGIR



SI LES SECOURS VOUS DEMANDENT DE VOUS METTRE À L'ABRI,
Mettez-vous à l'abri.



Écoutez France Bleu Isère sur 98.2 ou 102.8 MHz.

Fermez les portes et les fenêtres.

Bouchez les ouvertures et les aérations.



SI UN ORDRE D'ÉVACUER EST DONNÉ,

Rassemblez vos affaires personnelles indispensables.

Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé.



DANS TOUS LES CAS,

Dans la mesure du possible, respirez à travers un linge humide.

Coupez le gaz et l'électricité.

Ne téléphonez pas.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.





NUCLÉAIRE

RISQUE
EXISTANT

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.
Les installations nucléaires sur ma commune :
4 installation(s) nucléaire(s) à 20km sur la commune



SAVOIR AGIR



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment le plus proche.



Fermez les portes et les fenêtres.

Ne touchez pas les objets qui se trouvent à l'extérieur.



Ne téléphonez pas.

Ne fumez pas.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.

Uniquement sur instruction du préfet et sauf contre-indication médicale, prenez un comprimé d'iode.

A noter : vous pouvez aller récupérer vos comprimés d'iode à la pharmacie, sur présentation du bon de retrait ou d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité.





POLLUTION DU SOL

**RISQUE
EXISTANT**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

LES TYPES DE POLLUTION DES SOLS SUR MA COMMUNE

1 secteur(s) d'information sur les sols sur la commune.

L'Etat élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

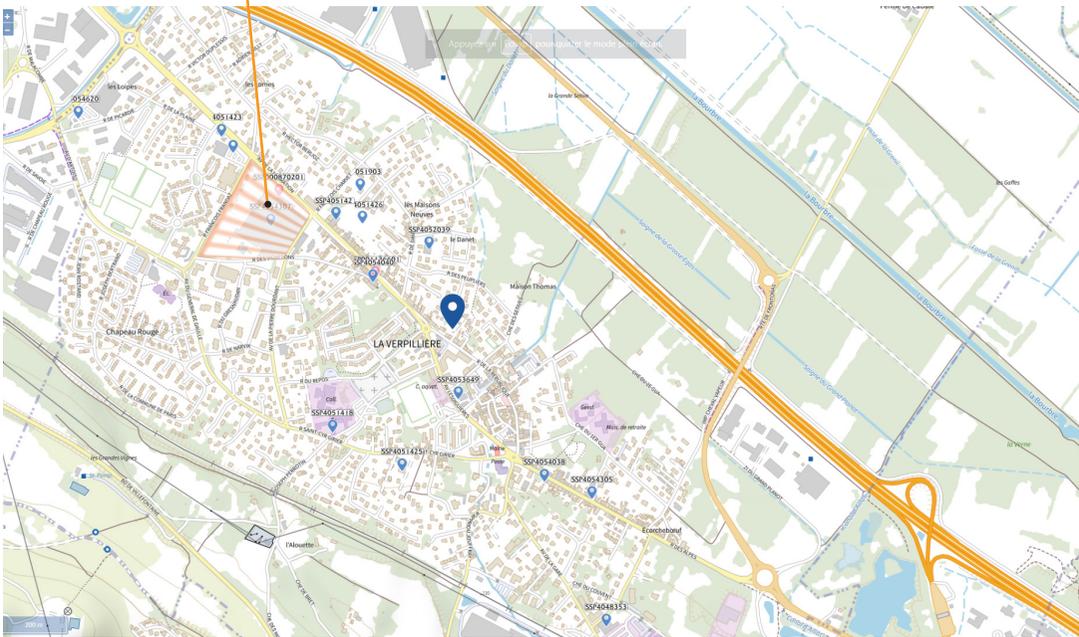
3 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.

Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

21 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.

La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes.

Zone Tecumseh : servitude d'utilité publique Conseil Municipal de décembre 2023



Légende :



Zones des servitudes d'utilité publique



Zones des secteurs d'information sur les sols



Localisations des sites industriels



Localisation des anciens sites industriels et activités de service



Zones des sites industriels



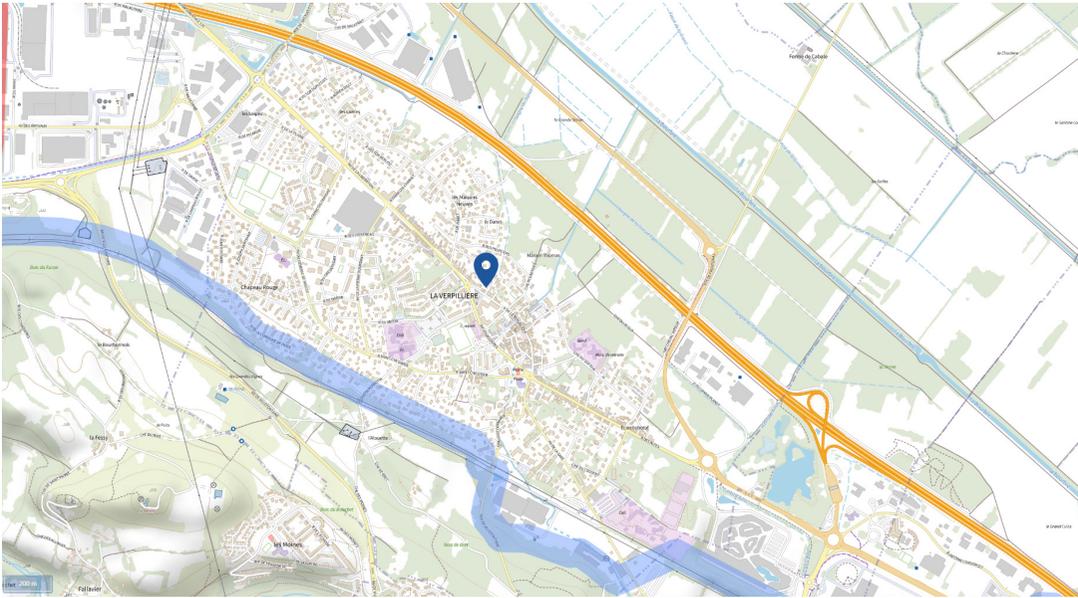
Zones des anciens sites industriels et activités de service



CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

RISQUE EXISTANT

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Légende :

-  Produits chimiques
-  Hydrocarbures
-  Gaz naturel



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive.

La commune est concernée par 3 modes de transport de matières dangereuses (TMD) : routier, ferroviaire et par canalisation.



SAVOIR AGIR



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment clos à proximité immédiate (confinement), ou quittez rapidement la zone (éloignement).



Écoutez France Bleu Isère sur 98.2 ou 102,8 MHz



Fermez les portes et les fenêtres.
Bouchez les ouvertures et les aérations.
Coupez le gaz et l'électricité.



Ne téléphonez pas.



Ne fumez pas.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.

EN CAS D'ALERTE, QUE DOIS-JE FAIRE ET NE PAS FAIRE ?

Suivez les consignes données par les secours.

A défaut, suivez les consignes suivantes

À RETENIR

EN TOUTE CIRCONSTANCE



 **MOUVEMENTS DE TERRAIN**

 **INONDATION**



 **SEISME**

PENDANT



APRÈS



 **RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES**



 **ÉVÈNEMENT CLIMATIQUES EXTREMES**



 **RADON**

Installer un dosimètre

 **INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES**



 **NUCLÉAIRE**



 **POLLUTION DU SOL**

 **CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**



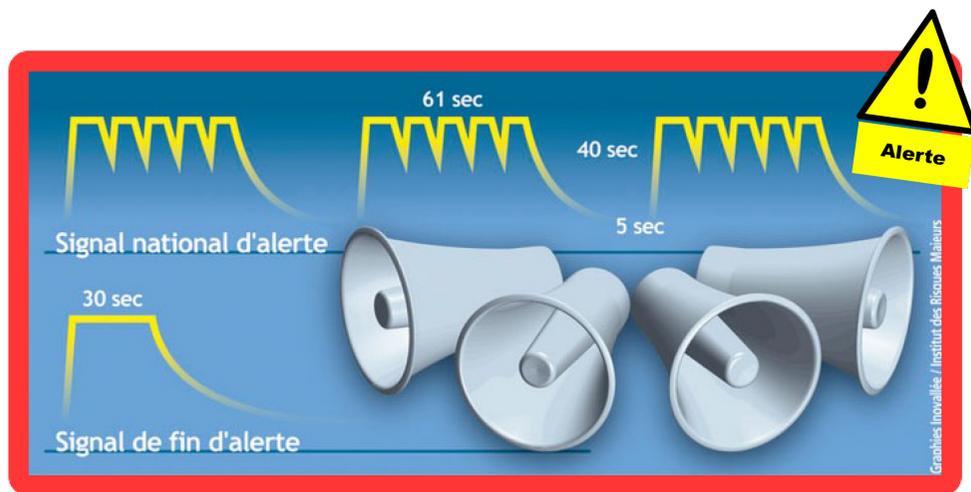
 **TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

L'ALERTE, UN ÉVÉNEMENT DÉTERMINANT !

L'alerte des populations informe les citoyens d'un danger grave et imminent afin que chacun adopte, selon la nature de l'aléa, les mesures de sauvegarde adaptées (mise à l'abri, confinement ou évacuation).

Le Signal National d'Alerte ordonne le confinement. Il est diffusé par le réseau de sirènes de la protection civile. Un essai a lieu à midi le 1^{er} mercredi de chaque mois par des sirènes installées sur les sites stratégiques.

En cas de danger imminent les sirènes émettent un signal modulé, montant et descendant, composé de **trois séquences d'une minute 41 secondes** séparées par **un silence de 5 secondes**.



Application à La Verpillière : Un avis à la population sera émis par un véhicule muni d'un haut-parleur. Dès que vous entendez ce signal, abritez-vous dans un lieu défini par avance et protégé.





Ville de
La Verpillière

PLUS D'INFORMATIONS



MAIRIE DE LA VERPILLIÈRE

04 74 94 00 03

Lundi ouvert de 8h30 à 12h00 – Fermé l'après-midi
Du mardi au vendredi ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

www.laverpilliere.fr - accueil@laverpilliere.fr

 **112**

NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

 **15**

SAMU

 **17**

POLICE
SECOURS

 **18**

SAPEURS
POMPIERS

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

www.isere.gouv.fr

RADIO

France Bleu Isère
sur 98.2 ou 102.8 MHz

VIGILANCE MÉTÉO

www.vigimeteo.com

VIGILANCE CRUES

www.vigicrues.gouv.fr

PROTECTION NUCLÉAIRE

www.irsn.org/www.asn.fr

GÉORISQUES

www.georisques.gouv.fr